

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le deux-juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François SALIOU, le Maire.

Présents : Jean-François SALIOU, Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Valérie HEUZÉ, Gilbert KERBOEUF, Isabelle L'ANTHOËN, Willy LE GOURRIEREC, Cyril LE QUERREC, Virginie LE ROLLAND, Isabelle RIOU, Karine THOMAS, Mickaël SADOU, Anthony PÉRON,

Excusés :

Secrétaire de séance : Gilbert KERBOEUF

SUBVENTIONS 2020

Monsieur Jean-François SALIOU fait part des différentes demandes de subventions reçues. Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2020

	2020
BANQUE ALIMENTAIRE	100 €
CENTRE ALIMENTAIRE DU TREGOR	50 €
CLUB DES 3 CLOCHERS	150 €
OCCE LANMERIN (bibliothèque)	400 €
RESTO DU CŒUR	50 €
SECOURS POPULAIRE	40 €
TY MA ZUD COZ	30 €
DONNEURS DU SANG DU LEGUER	50 €
FRANCE ADOT 22	30 €
Club de Foot de Rospez	90 €
Club de Hand Bro Dréger	60 €
Judo club du Trégor	45 €
VOYAGES PÉDAGOGIQUES -enfants de la commune	

GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de délibérer afin de renouveler les indemnités de gardiennage de l'église à Madame Chantal LE COADOU (qui s'occupe de l'église et de la Chapelle).

L'indemnité de gardiennage est de 128.13 € par semestre soit 256.26 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de verser la somme annuelle de 256.26 € à Madame Chantal LE COADOU.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Le coordonnateur devra être nommé par arrêté municipal avant le 30 août. Il conviendra aussi de recruter un agent recenseur.

Coordonnateur communal	Valérie BERROCHE
------------------------	------------------

FIBRE OPTIQUE

Une réunion est prévue avec les services de LTC, le jeudi 23 juillet à 10 h 00 à la salle des fêtes de Trézény. Prévoir une commission communale pour la fibre optique.

Jean-François SALIOU	Valérie BERROCHE (administratif)
Anthony PÉRON	Carole BONNIEC
Gilbert KERBOEUF	

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire signale que la liste proposée lors du conseil municipal du 04 juin n'était pas complète. En effet, la commune comprenant moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, et que le Conseil Municipal doit transmettre une liste en nombre double, à savoir 24 personnes lorsque la population de la commune est inférieure à 2 000habitants.

Carole BONNIEC
Willy LE GOURRIEREC
Fabrice BOURLIER
Mickaël SADOU
Karine THOMAS
Virginie LE ROLLAND
Christian HUET
Jean-François LE FLOC'H
Nathalie HAMON
Jean-Claude QUENTIN
Isabelle RIOU
Cyril LE QUERREC
Anthony PÉRON
Gilbert KERBOEUF
Isabelle L'ANTHOËN
Arnaud LAUDREN
David CUZIAT
Denis BOURDOULOUS
Serge RANNOU
Stéphane LE FAUCHEUR
Didier DELISLE
Marielle ROLLAND

Caroline BUZULIER

Bernard LE COADOU

LTC - Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lannion Trégor Aménagement

Monsieur le Maire précise que les Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) sont compétentes pour réaliser :

- Toute opération ou action d'aménagement au sens du code de l'urbanisme ;
- Les opérations de requalification de copropriétés dégradées ;
- Des études préalables ;
- Toute acquisition et cession d'immeubles ;
- Toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière ;
- Procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux ;

La Communauté d'Agglomération et les communes membres sont actionnaires de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lannion Trégor Aménagement. La SPLA est administrée par un conseil d'administration de 18 membres maximum composé de représentants des actionnaires. Tout actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration.

En raison du grand nombre d'actionnaires, les communes seront représentées au sein d'une telle assemblée spéciale. Au sein de l'assemblée spéciale, chaque commune dispose :

- d'un représentant,
- d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'elle possède.

Le capital social de la société est de 360 000 €, dont 50 000 € pour les communes qui participent pour environ 0,5 € par habitant. Lanmérin possède 577 actions pour un montant de 288.50 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- **DE DESIGNER** pour représenter la commune à l'assemblée spéciale Monsieur Jean-François SALIOU.

LTC - STATION DES EAUX USÉES : LTC est en attente de la dernière signature du Tribunal pour la relance des travaux à la station (changement du filtre à sable et réaménagement de la saulaie). En parallèle, les travaux au lotissement pourraient reprendre aussi.

DÉCISION MODIFICATIVE

Prévoir une DM au chapitre globalisé 041 (pour éviter les mouvements de trésorerie) en dépenses et en recettes :

DEPENSES 3 338.88 euros

041/1312 mandat 1713.04 euros

041/1317 mandat 1625.84 euros

RECETTES 3 338.88 euros

041/1322 titre 1713.04 euros

041/1327 titre 1625.84 euros

après délibération, le Conseil Municipal **AUTORISE** les écritures ci-dessus.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire précise que le site internet de la commune n'est plus fonctionnel. Il demande aux élus de former une commission afin de mettre à jour un nouveau site plus clair et plus pratique. Une personne de la commune se propose de participer à la création de ce nouveau site. Le nom de domaine est toujours d'actualité.

Membre de la commission :

Anthony PÉRON	François MORIN
Willy LE GOURRIEREC	Fabrice BOURLIER

MISSION LOCALE

Monsieur le Maire fait part du partenariat entre la Mission Locale et les communes. Il convient de désigner un correspondant qui aura pour mission d'identifier et de relayer la situation de jeunes de 16 à 29 ans qui nécessitent un accompagnement en matière d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, de formation qualifiante, d'aides à la mobilité...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉSIGNE** Monsieur Mickaël SADOU pour représenter la commune.

MATÉRIEL COMMUNAL

Salle polyvalente

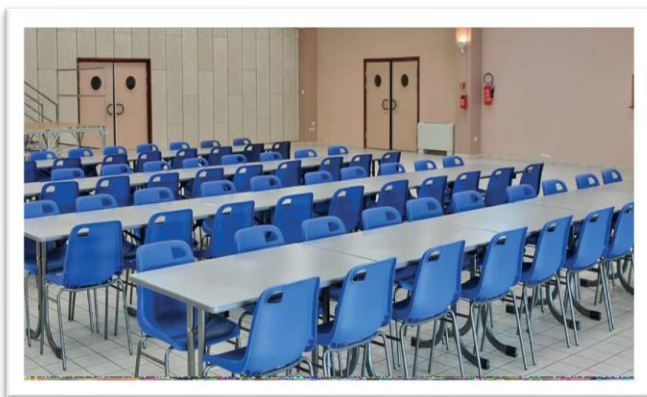
Monsieur le Maire fait part de la nécessité de renouveler certaines tables et chaises à la salle polyvalente.

Table Vendée de 1,20 m x 0,80 m pour utilisation intensive, plateau mélaminé double face ép. 25 mm, coins arrondis, chant souple antichoc. Piètement pliant à dégagement latéral en tube acier type « méplat », gros patins pvc caoutchoutés enveloppants (Antibruit et antiglisse, préserve les sols)

10 unités.....1 250,00 €HT soit 1 500 € TTC (150 € ttc la table)

Chaise Vanoise en polypropylène classification au feu **M2**, aspect grainé mat, poignée de préhension intégrée dans la coque, piètement en tube acier Ø 22 mm, revêtu d'époxy noir. Empilable et assemblable.

40 unités.....752,00 € HT soit 902.40 € TTC (22.56 € ttc la chaise)



TOTAL : 10 tables + 40 chaises : 2 402.40 € + 41.04 € d'éco participation = 2 443.44 € TTC

Illuminations de Noël

<p>Suspension d'étoiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc chaud. H x L : 1,28 x 0,61 m. P : 15W. 230V. <p>296 € HT</p>	<p>Étoile filante bicolore</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et blanc chaud. H x L : 1,80 x 0,60 m. P : 25W. 230V. <p>247 € HT</p>	<p>Étoiles filaments</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc chaud. H x L : 2,00 x 0,72 m. P : 40W. 230V. <p>254 € HT</p>	<p>Serpentin d'étoiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led bleu et blanc pur. Starflash blanc bleuté sur structure aluminium. H x L : 2,40 x 1,00 m. P : 90W. 230V. <p>294 € HT</p>
--	--	---	--

<p>Suspension étoilée</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et hotelles led blanc chaud. H x L : 2,15 x 0,90 m. P : 45W. 230V. <p>296 € HT</p>	<p>Étoile spirale</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et hotelles led bleu avec flash. H x L : 0,92 x 0,80 m. P : 30W. 230V. <p>293 € HT</p>
<p>Grand flocon filant</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et bleu. H x L : 2,00 x 0,80 m. P : 60W. 230V. <p>271 € HT</p>	<p>Planète étoilée</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et bleu. H x L : 2,20 x 0,80 m. P : 50W. 230V. <p>293 € HT</p>

Bulles de lumière

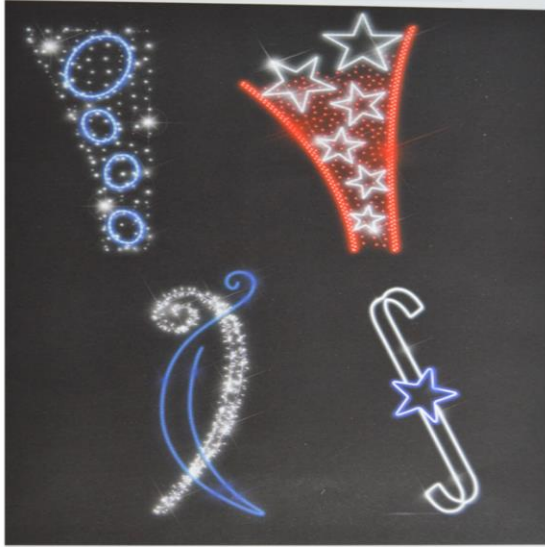
- Fil lumière led bleu, lucioles led blanc pur et 52sp/branches
- H x L : 1,60 x 0,80 m
- P : 80W
- 230V

292 € HT

Corbeille d'étoiles

- Fil lumière led blanc pur, rouge et lucioles led rouge
- H x L : 2,00 x 1,15 m
- P : 80W
- 230V

282 € HT



Mix bleu/blanc

- Fil lumière led bleu et lucioles led blanc pur
- H x L : 2,70 x 1,00 m
- P : 40W
- 230V

294 € HT

Serpentin

- Fil lumière led blanc pur et bleu
- H x L : 1,50 x 0,84 m
- P : 20W
- 230V

171 € HT

Fleur étoilée

- Fil lumière led blanc pur et blanc chaud.
- H x L : 1,30 x 0,75 m.
- P : 30W.
- 230V.

276 €HT

Explosion de planètes

- Fil lumière led bleu et lucioles led blanc pur.
- H x L : 1,50 x 1,30 m.
- P : 40W.
- 230V.

271 €HT



INFOS
TOUTES NOS ALLUMURES
SONT EN LED

Trio d'étoiles

- Fil lumière et lucioles led blanc chaud avec flashes.
- H x L : 2,20 x 1,50 m.
- P : 60W.
- 230V.

295 €HT

Étoile et filants

- Fil lumière led blanc pur et bleu.
- H x L : 1,80 x 0,60 m.
- P : 30W.
- 230V.

191 €HT



<p>Étoile filante</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur H x L 1,50 x 0,80 m P: 40W 230V <p>192 €HT</p>	<p>Étoiles spirales bicolores</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et blanc chaud H x L 1,30 x 0,51 m P: 30W 230V <p>282 €HT</p>	<p>Étoiles polaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et touches led bleu avec flashs H x L 1,40 x 0,90 m P: 30W 230V <p>293 €HT</p>
---	--	---

<p>Lune étoilée</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc chaud, touches led blanc pur et blanc chaud Miquette sur sa structure aluminium H x L 0,80 x 0,50 m P: 40W 230V <p>291 €HT</p>	<p>Branche de Noël</p> <ul style="list-style-type: none"> Touches led couleur blanc pur, rouge ou bleu H x L 1,50 x 0,80 m P: 20W 230V <p>169 €HT</p>
--	---

<p>Drapé scintillant Print</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur avec flashs et touches led blanc pur Dispositif blanc sur structure aluminium H x L 2,25 x 0,80 m P: 30W 230V <p>293 €HT</p>	<p>Étoiles et filants Print</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et bleu Dispositif blanc sur structure aluminium H x L 0,80 x 1,20 m P: 60W 230V <p>355 €HT</p>	<p>Flocon et filants Print</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et bleu Touches led bleu avec flashs Dispositif blanc sur structure aluminium H x L 2,30 x 0,80 m P: 60W 230V <p>381 €HT</p>	<p>Flocon étoilé Print</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur avec flashs Dispositif blanc H x L 0,75 x 0,77 m P: 20W 230V Diffuser sans cadre avec fixation profilé compatible <p>191 €HT</p>
<p>Branche de Noël Print</p> <ul style="list-style-type: none"> Touches led blanc pur avec flashs Dispositif blanc sur structure aluminium H x L 1,30 x 0,80 m P: 20W 230V <p>238 €HT</p>	<p>Étoile filante Print</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur Dispositif blanc sur structure aluminium H x L 1,30 x 0,80 m P: 30W 230V <p>191 €HT</p>	<p>Corbeille d'étoiles Print</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et rouge Dispositif blanc sur structure aluminium H x L 2,20 x 0,80 m P: 30W 230V <p>297 €HT</p>	<p>Planète étoilée Print</p> <ul style="list-style-type: none"> Fil lumière led blanc pur et bleu Dispositif blanc sur structure aluminium H x L 2,00 x 0,90 m P: 60W 230V <p>372 €HT</p>

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire informe les élus que des élections sénatoriales auront lieu le 21 septembre prochain. Il convient pour cela de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant. Cette nomination ne pourra se faire que lors du conseil municipal du vendredi 10 juillet à 19 h 00.

Recrutement personnel de remplacement : Monsieur SALIOU signale qu'il convient de prendre une délibération de principe pour autoriser le recrutement d'agents contractuels de remplacement considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE ;

- d'autoriser Monsieur SALIOU à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget (au 6413 – personnel non titulaire).

Séance levée à : 21 h 25

Le Maire

Les Conseillers Municipaux